AFM NewsFr N5816.qxd 9/11/02 3:24 PM Page 1

LE FONDS CÉLEBRE SES 40 ANS

CAISSE DE RETRAITE FAM

Bulletin d'information sur la retraite

AUTOMNE 2002

DÉCLARATION DE MISSION

Administrer la Caisse avec prudence pour fournir d'excellentes prestations en faveurdes participants et des bénéficiaires.

DANS CE NUMÉRO :

Nous fétons nos 40 ans avec beaucoup de fierté

Nouvelle option de rente réversible des deux tiers

Assurez-vous d'éviter cette erreur!

Nous fétons nos 40 ans avec beaucoup de fierté

En 1959, la Fédération américaine des musiciens a négocié une entente avec l'industrie de la musique aux Etats-Unis en vue de créer la Caisse de la RBE-EFAM et de prévoir le versement de cotisations de retraite à la Caisse. La FAM a ensuite négocié avec l'industrie du film, les grandes chaînes de télédiffusion et les réalisateurs d'annonces commerciales. Toutes ces ententes prévoyaient des cotisations à la nouvelle caisse de retraite.

L'industrie du film, de la musique et des annonces commerciales n'avait alors pas beaucoup d'ampleur au Canada, mais progressait rapidement, et Radio-Canada réalisait de nombreuses émissions de variété musicale. Nous utilisions les ententes internationales qui prévoyaient des cotisations en faveur de nos membres versées à la caisse de retraite située à New York qui n'était pas agréée au Canada.

Les regrettés Walter Murdoch (FAM) et Arthur Jubien (agences publicitaires) de concert avec leur conseiller juridique, M. Jack McMaster, établirent alors une caisse de retraite semblable au Canada et le 9 avril 1962, l'acte constitutif de fiducie était exécuté et la Caisse de la RBE-EFAM voyait le jour. Monsieur Murdoch et Monsieur Jubien ont occupé les premières fonctions de fiduciaire et ont signé l'acte de fiducie.

Le reste est passé à l'histoire mais il est important de relater certains faits notoires. En 1963-64, des négociations incluant des cotisations de retraite ont été conclues avec les orchestres symphoniques de Toronto et de Montréal et depuis, tous les grands orchestres symphoniques du Canada prévoient des prestations de retraite dans leurs conventions collectives.

En 1964-65, l'entente négociée entre la FAM et Radio-Canada accordait des prestations de retraite pour la première fois et maintenant tous les réalisateurs de programmes télévisés, de films et de documentaires versent des cotisations à la Caisse au nom de nos membres. Quelques sections locales canadiennes ont obtenu des cotisations de retraite pour les prestations régulières dans les hôtels et les bars-restaurants et d'autres sections locales ont obtenu des cotisations de retraite pour les prestations occasionnelles sur leur territoire. Les entente négociées localement prévoient des cotisations de retraite en faveur des musiciens qui travaillent dans les théâtres, les orchestres des opéras et ballets, les troupes de théâtre ambulantes, les orchestres de concert et nombres d'établissements qui embauchent des musiciens.

Des cotisations de retraite sont versées en faveur de tous les musiciens qui travaillent au Canada en vertu d'une convention collective. De plus, un groupe important de musiciens bénéficient de prestations de retraite pour leurs prestations périodiques et occasionnelles.

En 1962, pas un seul musicien n'était couvert par la Caisse de la RBE-EFAM (Canada); en 2002, des milliers en bénéficient. Nous avons de quoi être fiers.

Du point de vue administratif, la Caisse a connu de nombreux changements. Elle comptait deux fiduciaires à l'origine et les cotisations étaient envoyées à New York avec la documentation pertinente. En 1965, Monsieur Murdoch a démissionné de son poste et a été remplacé par J. Alan Wood. En 1968, M. Jubien prenait sa retraite et était remplacé par Robert Aston. Les deux fiduciaires n'ont pas tardé à se rendre à l'évidence qu'il fallait rapatrier les registres de New York et administrer la Caisse localement.

En 1970-71, les fiduciaires apportent de nouveaux changements. Ellen Versteeg-Lytwyn est embauchée comme administratrice et elle occupe encore ce poste aujourd'hui. Le nombre des fiduciaires est passé à six. Deux gestionnaires de portefeuille ont été embauchés sous contrat. Des consultants en avantages sociaux et un actuaire ont été engagés et un contrat a été passé avec un dépositaire professionnel pour la gestion de l'actif. **La caisse était maintenant à 100 % canadienne.**

Les données sur la croissance de la caisse depuis 1962 et les sommes versées aux retraités et aux bénéficiaires se trouvent dans ce numéro et il va sans dire que nous avons obtenu des résultats incroyables.

Les fiduciaires actuels, le personnel administratif et j'en suis sûr, les retraités, les bénéficiaires et les participants de la Caisse sont tous fiers d'appartenir à la Caisse de la RBE-EFAM (Canada) au moment où nous célébrons notre **40e** anniversaire.

Le président,

J. Alan Wood

Conseil de fiducie

Publié par la Caisse de retraite et de bien-être de la Fédération américaine des musiciens et des employeurs (Canada) dans le but de promouvoir la Caisse, et d'instruire les participants sur les règlements de la Caisse et les questions générales sur les prestations.

Nouvelle option de rente réversible des deux tiers

La loi prescrit que vous devez toucher une rente réversible des deux tiers si vous avez un conjoint tel que défini dans le régime à la date de service de votre rente.

À compter du 1er juillet 2002, le régime prévoit deux formules de rente réversible des deux tiers.

Rente réversible des deux tiers – sans période garantie

Si vous optez pour la rente réversible des deux tiers (sans période garantie), vous recevrez votre rente mensuelle pendant toute votre vie. À votre décès, votre conjoint s'il est vivant recevra 66 2/3 % de votre rente pendant le reste de ses jours.

La rente mensuelle que vous recevrez en optant pour cette formule est la même que la rente normale.

Rente réversible des deux tiers – période garantie de 10 ans

Si vous optez pour la rente réversible des deux tiers (garantie pendant 10 ans), votre mensualité sera réduite, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu en fonction de votre âge et de l'âge de votre conjoint. Ce montant est payable pendant toute votre vie avec une garantie de 10 ans. Si vous décédez avant de toucher les 10 années de rente, votre conjoint reçoit le solde des paiements garantis. À l'échéance de la période garantie de 10 ans, votre conjoint s'il est vivant touchera alors 66 2/3 % de la mensualité pendant le reste de sa vie.

Si vous et votre conjoint décédez avant la fin de la période garantie de 10 ans, le solde des paiements garantis est versé au bénéficiaire désigné ou à vos ayants droit.

Au moment de présenter votre demande de rente, vous recevrez des explications sur ces options et sur les montants payables en vertu de chacune d'entre elles.

In memoriam

Le populaire et talentueux percussionniste torontois de la section locale 149, Jerry Fuller, est décédé soudainement le 13 juillet 2002 à l'âge de 62 ans. Jerry était très actif sur la scène musicale de Toronto au moment de son décès.

Nous regrettons d'annoncer le décès de James (Jimmie) Begg survenu le 7 août 2002. Il était âgé de 82 ans. Jim était un chef d'orchestre très connu dans la région d'Hamilton. Jim, et son épouse Mary, ont aussi administré la section 293 pendant de nombreuses années. Ils ne manquaient pas d'assister aux divers congrès et colloques de la FAM. Nos sympathies les plus sincères à Mary et à la famille.

Assurez-vous d'éviter cette erreur!

Récemment, plusieurs de nos membres ont soulevé des questions sur les cotisations (ou l'absence de cotisations) pour des prestations dans les années 60 et 70.

Le bureau de la Caisse envoie un relevé annuel à tous les membres pour qui des cotisations ont été versées à la caisse dans l'année immédiatement précédente.

EXAMINEZ VOTRE RELEVÉ LORSQUE VOUS LE RECEVEZ.

Si vous attendez avant de poser des questions; il nous sera beaucoup plus difficile, voire impossible, de faire enquête. Si la Caisse doit percevoir des cotisations de retraite en votre nom, il est beaucoup plus facile de le faire le plus rapidement possible. Il arrive que les employeurs (qui doivent envoyer ces paiements) cessent leurs activités. D'ordinaire, les musiciens n'ont pas en main, et ne conservent pas, les registres dont nous avons besoin pour obtenir le paiement des cotisations.

En fin de compte, le non-paiement d'une cotisation peut influencer votre admissibilité à une rente et aura un effet direct sur le montant que vous touchez.

Avis de non-responsabilité

Toutes les mesures ont été prises pour assurer la précision des informations contenues dans le bulletin. En cas de différence d'interprétation entre le bulletin et les règlements officiels de la Caisse, les règlements officiels de la Caisse prévaudront.

Le Bulletin d'information sur la retraite est publie par le conseil des Fiduciaires de la Caisse de Retraite et de Bien-Être de la Fédération Américaine des Musiciens et des Employeurs (Canada).

Conseil des fiducie;

J. Alan Wood (Président)
Emile Subirana
David J. Jandrisch
Pierre Racicot
Stanley Shortt
John Sinclair

AFM-EPW Fund (Canada)
416-497-4702
1-888-462-6666
2255 Sheppard Ave. E., Suite A110
Toronto, Ont. M2J 4Y1
email: afmepw.can@on.aibn.com

ÉTAT FINANCIER SOMMAIRE DE 2001

Actif de la caisse au 31 décembre 2000		488 185 630,00$
Plus Revenu de la caisse en 2001 (perte)		
Cotisations des employeurs	6 560 297,00$	
Revenu de placement	19 694 397,00	
Gain matérialisé sur la vente des placements	10 222 662,00	
Révison des gains nets non matérialisés	(13 150 564,00)	
	23 326 792,00	+23 326 792,00
Mons Déboursés de la Caisse en 2001		
Prestations de retraite et de décès	10 456 489,00	
Paiements d'annulation de participation et de transférabilité	362 694,00	
Frais de gestion (Honoraires professionnels et frais d'exploitation)	2 508 970,00	
	13 328 153,00	-13 328 153,00
Actif de la caisse au 31 décembre 2001		**498 184 269,00$**

Pour plus d'informations, s'adresser aux bureaux de la Caisse par écrit.

Botin

Ellen M. Versteeg-Lytwyn,
Administratrice
Poste 25

Jill D. Giustino,
Adjointe de l'administratrice
Poste 26

Humberto Martins,
Gestionnaire, Retraites et prestations
Poste 23

Judy Haidinyak,
Retraites et prestations
Poste 22

Pirkko Vega,
Directrice, Traitement des données
Poste 27

Dale MacDonald,
Traitement des contrats
Poste 28

Nora Cid,
Traitement des contrats
Poste 31

Lydia Koper,
Dossiers des participants
Poste 29

Lisa Ayling,
Réception
Poste 21